



## Refus de reconnaître des faits de dégradation

Par nul, le 09/04/2009 à 20:44

Bonjour,

suite à une altercation pour une place de parking j'ai rayé le véhicule de l'autre personne. J'ai été convoquée au commissariat et ai nié les faits. Je viens d'être de nouveau convoqué au commissariat pour une audience au tribunal, On me dit que l'affaire est mal engagée pour moi car en plus il y a un témoin. Je regrette mon geste qui a été fait sur le coup de la colère me sentant laissée. Je n'aurais pas du nier les faits je pense avoir aggravée la situation. Que puis je faire pour arranger la situation est qu'est ce que j'en cours?

Par citoyenalpha, le 10/04/2009 à 03:58

Bonjour

demander au procureur par LRAR de bénéficier de la procédure de comparution avec reconnaissance préalable de culpabilité.

Faites parvenir une LRAR à la victime et proposer une indemnisation de ses dommages.

Si le procureur ne donne pas suite vous devrez vous expliquer devant le tribunal. Vous pourrez alors fournir au tribunal les copies des LRAR qui en prendra compte dans le quantum de la peine qu'il prononcera.

Restant à votre disposition.

Par nul, le 10/04/2009 à 09:22

Merci pour votre conseil